

Rapport financier semestriel 2014



DEINOVE
The deinococcus way

DEINOVE SA au capital de 2.110.948,40 euros

RCS Montpellier 492 272 521

Cap Sigma – ZAC Euromédecine II

1682 rue de la Valsière – 34790 Grabels

Tél. : + 33 4 48 19 01 00

Fax : + 33 4 99 23 24 50

SOMMAIRE

1 	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION.....	3
1 1	Conseil d'administration	3
1 2	Direction	3
2 	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	4
2 1	Deinove en quelques mots	4
2 2	Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1 ^{er} semestre 2014 et postérieurement à la clôture	7
2 3	Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées	11
2 4	Principaux facteurs de risques	15
3 	COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2014.....	16
3 1	Compte de résultat	16
3 2	Bilan	17
3 3	Tableau de variation des capitaux propres.....	18
3 4	Tableau de flux de trésorerie nette.....	18
3 5	Annexe des comptes.....	19
4 	DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	33

1 | ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

1 | 1 Conseil d'administration

Président du Conseil d'administration :	Dr. Philippe Pouletty
Administrateurs :	L'Université Paris V, représentée par le Pr. Frédéric Dardel Paul-Joël Derian (Administrateur indépendant) La société Truffle Capital, représentée par Christian Pierret Rodney Rothstein (Administrateur indépendant) La société SAKKAB LLC, représentée par Nabil Sakkab (Administrateur indépendant) Bruno Weymuller (Administrateur indépendant) Dennis McGrew (Administrateur indépendant) Michael Carlos (Administrateur indépendant)

1 | 2 Direction

Directeur Général	Emmanuel Petiot
Directeur Administratif & Financier	Julien Coste
Directeur Recherche et Développement	Jean-Paul Leonetti
Directeur du Business Développement	Nagib Ward
Responsable Marketing, Communication et Relations Investisseurs	Coralie Martin

2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2 | 1 Deinove en quelques mots

2.1.1 Une société de cleantech française

DEINOVE est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de bioprocédés pour la production de biocarburants et de composés chimiques biosourcés, reposant sur l'utilisation de bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles aujourd'hui inexploitées : les Déinocoques.

DEINOVE ouvre la voie à un monde sans pétrole en développant des procédés efficaces, économiques et écologiques pour fabriquer des composés d'intérêt industriel à partir de biomasse non alimentaire.

Son activité se concentre principalement sur deux segments de marché :

- les biocarburants de 2^{ème} génération (programme DEINOL)
- les composés biochimiques à haute valeur ajoutée (programme DEINOCHEM)

Elle intervient également dans deux autres secteurs d'activité :

- la caractérisation de nouveaux antibiotiques et antifongiques actifs sur les germes résistants (filiale DEINOBOTICS)
- la bioremédiation des plastiques (programme THANAPLAST™ porté par la société CARBIOS)

DEINOVE a été fondée fin 2006 à l'initiative conjointe du docteur Philippe Pouletty, Directeur Général du fonds de capital-risque Truffle Capital (Paris) et du professeur Miroslav Radman (Grand Prix Inserm 2003, membre de l'Académie des Sciences). En révélant les mécanismes génétiques à l'origine de l'extraordinaire biodiversité des Déinocoques et de leur robustesse hors du commun, le Pr. Radman a ouvert une nouvelle voie industrielle : les déinotechnologies.

DEINOVE ambitionne d'apporter des réponses viables aux enjeux écologiques et économiques de la planète : la transition énergétique, la chimie verte, l'économie circulaire ... La Société compte aujourd'hui 43 collaborateurs et a noué depuis sa création des partenariats académiques avec le CNRS, l'Institut Necker-Université Paris Descartes, l'INSA Toulouse, l'INRA ou encore le VTT (Centre de Recherche Technique de Finlande, laboratoire de rang mondial dans les domaines de la bioconversion et des enzymes industrielles). Ces partenariats lui permettent de s'adjoindre des technologies et des chercheurs de très haut niveau dans l'ensemble des disciplines scientifiques nécessaires au développement de ses projets.

Le modèle de développement de DEINOVE repose sur la vente de licences d'exploitation de sa technologie à des industriels. La Société a signé deux accords de collaboration avec ABENGOA (leader européen de la production de bioéthanol) et SUEZ ENVIRONNEMENT (acteur mondial dans le traitement des déchets) pour développer des procédés de production de biocarburants au sein de leurs sites industriels.

DEINOVE bénéficie également d'un management expérimenté en recherche, développement, finances et business développement, d'un Conseil scientifique de renommée internationale et d'un Conseil d'administration très introduit dans les milieux industriels européens et internationaux. Cette organisation permet à DEINOVE d'ancrer ses technologies de rupture dans la réalité industrielle d'aujourd'hui et de demain.

Elle est cotée sur Alternext depuis avril 2010 (ALDEI – code ISIN FR0010879056).

2.1.2 Une approche propriétaire

DEINOVE est la seule société au monde à exploiter les potentialités génétiques et métaboliques du genre bactérien *Deinococcus* à des fins industrielles. Cette bactérie, découverte par hasard en 1956, possède des propriétés exceptionnelles qui n'ont encore jamais fait l'objet d'une valorisation commerciale.

DEINOVE sélectionne les bactéries dotées de propriétés industrialisables parmi les 6 000 souches de sa déinothèque (incluant de nombreuses souches autres que les Déinocoques) et les optimise par ingénierie génétique et fermentaire afin

d'améliorer leurs capacités naturelles. DEINOVE construit ainsi un portefeuille unique de propriété intellectuelle et de bioprocédés industriels innovants.

DEINOVE possède actuellement un portefeuille comportant 16 familles de brevets (soit plus de 150 demandes de brevets à l'international) couvrant les techniques d'ingénierie génétique des *Deinococcus*, leurs capacités exclusives telles que la dégradation de la biomasse lignocellulosique, et leurs applications industrielles diversifiées, notamment la production de bioéthanol, de composés nutraceutiques...

2.1.3 Une plateforme technologique qui concentre le meilleur de l'ingénierie métabolique

DEINOVE a développé une plateforme de biologie synthétique propriétaire qui couvre toutes les étapes, du profilage des souches à leur optimisation : génomique, protéomique, enzymologie, métabolomique, ingénierie génétique robotisée, ingénierie fermentaire, analyse et évaluation de la biomasse.

Grâce aux propriétés génétiques naturelles des Déinocoques, DEINOVE est capable d'insérer, de remplacer ou d'augmenter l'activité des gènes de la voie métabolique ciblée sans générer de cicatrice (pas de vecteur, de marqueur antibiotique ou "d'empreinte moléculaire" de l'intervention).

Cette stratégie, appliquée à un châssis industriel original, a déjà débouché sur une première mondiale : la mise au point d'une bactérie bi-fonctionnelle capable à la fois de digérer les composants cellulose et hémicellulose de la biomasse et de produire de l'éthanol. Les travaux d'optimisation se poursuivent.

2.1.4 Plusieurs programmes de recherche en cours, ciblant des applications potentielles majeures

En associant l'ingénierie bactérienne à la sélection de souches sauvages déjà performantes, DEINOVE construit une position unique en termes de propriété industrielle et de procédés innovants de bioproduction. DEINOVE ambitionne de développer des procédés susceptibles de trouver des applications dans plusieurs secteurs industriels majeurs. Pour adresser de manière efficace ces différents marchés, DEINOVE a organisé son activité autour de plusieurs projets :

Programme collaboratif DEINOL pour la production de biocarburants de 2^{ème} génération

Le programme collaboratif DEINOL a pour objectif d'ouvrir la voie à la production d'éthanol cellulosique (éthanol de 2^{ème} génération) par les Déinocoques, dans les installations industrielles existantes, par une meilleure valorisation de l'intrant et une meilleure adaptation aux conditions de production. Ce programme collaboratif est piloté par DEINOVE. Le groupe espagnol ABENGOA, premier producteur européen de bioéthanol, est partenaire industriel de ce programme, aux côtés de deux partenaires académiques, le CNRS Montpellier et l'INSA Toulouse. Le programme s'appuie également sur les compétences du VTT en Finlande et de Toulouse White Biotechnology.

DEINOL s'est vu attribuer par Bpifrance (anciennement OSEO-ISI) une aide de près de 9 M€, dont 6 M€ pour DEINOVE.

Programme DEINOCHEM

Le programme DEINOCHEM vise, notamment par des technologies de criblage, à identifier les souches les plus à même de produire des composés chimiques d'intérêt industriel, entre autres dans la voie des isoprénoides (caroténoïdes, linalool, géraniol...). Ces composés, aujourd'hui principalement issus de la pétrochimie, ou extraits de plantes avec de faibles rendements, sont utilisés dans de très nombreux secteurs tels que l'alimentation humaine ou animale, les cosmétiques, les parfums et autres produits de la vie quotidienne, tels que les produits d'hygiène et d'entretien... L'objectif final est de mettre au point des procédés de production de ces composés à partir de ressources renouvelables et dans des conditions économiques performantes.

Un financement de 5,9 millions d'euros a été attribué à DEINOVE pour son projet DEINOCHEM. Il s'agit d'un des plus importants financements accordés à ce jour par l'État dans ce secteur. Ce financement s'inscrit dans le Programme d'Investissements d'Avenir, et plus spécifiquement dans l'appel à projets sur la chimie du végétal initié par l'Ademe et le Commissariat Général à l'Investissement.

Programme DEINOBOTICS

Le troisième axe de développement de DEINOVE, via sa filiale DEINOBOTICS, est la recherche de nouveaux antibiotiques. Les démarches exploratoires de DEINOVE sur sa collection ont mis en évidence la richesse et l'originalité de l'expression d'activités antimicrobiennes nouvelles (anti-bactériennes et anti-fongiques) susceptibles d'apporter de nouvelles solutions thérapeutiques au traitement des formes de maladies infectieuses de plus en plus résistantes aux antibiotiques classiques. Cet axe de développement est l'objet du projet DEINOBOTICS, pour lequel DEINOVE reçoit les soutiens financiers de Bpifrance Languedoc-Roussillon, du Conseil régional Languedoc-Roussillon et du Feder. Au stade préclinique ou clinique précoce, des licences exclusives et mondiales pourront être concédées, produit par produit, à des groupes pharmaceutiques. En octobre 2012, et de façon à favoriser le développement de cette activité spécialisée en santé, DEINOVE lui a conféré son autonomie sous la forme de la création d'une société filiale dédiée, DEINOBOTICS SAS, dont DEINOVE détient 49% du capital.

Programme collaboratif THANAPLAST™ conduit par CARBIOS

DEINOVE a annoncé fin 2012 sa participation au projet collaboratif THANAPLAST™, dont la société CARBIOS est le chef de file. THANAPLAST™ est l'un des premiers projets européens dans le domaine de la plasturgie. Outre CARBIOS et DEINOVE, il associe le CNRS, l'INRA, l'Université de Poitiers et deux majors de l'industrie : les groupes BARBIER et LIMAGRAIN (au travers de sa filiale ULICE). Pendant 5 ans, les partenaires du projet partageront leurs expertises et leurs savoir-faire pour développer de nouvelles solutions afin d'améliorer la valorisation des plastiques. D'un montant total de 22 M€, THANAPLAST™ est soutenu par OSEO (Bpifrance) à hauteur de 9.6 M€ dans le cadre du programme ISI (Innovation Stratégique Industrielle).

En octobre 2013, CARBIOS a annoncé le franchissement de la première étape clé du programme THANAPLAST™ : la constitution d'une boîte à outils faite notamment de catalyseurs biologiques qui peuvent dégrader les divers polymères clefs dans le domaine de la plasturgie. Ce résultat a notamment été obtenu à partir de souches de Déinocoques développées par les équipes de DEINOVE.

2.1.5 Modèle d'affaires de DEINOVE

Le modèle d'affaires de DEINOVE est celui d'une entreprise technologique qui réalise sa plus-value économique par cession à des tiers industriels des droits d'exploitation (produit par produit et territoire par territoire) de ses procédés propriétaires validés jusqu'au pilote à l'échelle de plusieurs centaines de litres. Les revenus de DEINOVE sont de trois types :

- Des contrats de recherche pour la mise au point en laboratoire de procédés bactériens en fonction des demandes des industriels partenaires ;
- Des financements publics sous forme de subventions ou d'avances remboursables, accordés par des organismes soutenant la recherche, comme Bpifrance, l'Ademe ou autres ;
- Un paiement initial puis des redevances perçues sur les ventes de produits issus des procédés DEINOVE, dans le cadre de contrats de licence avec les industriels.

Le potentiel de développement des biocarburants de seconde génération est très important dans la mesure où ce sont ces technologies qui serviront à atteindre les mandats mis en place par les différents états au niveau mondial. En Europe, par exemple, l'objectif de passer de 6% à 10% d'éthanol mélangé à l'essence d'ici 2020 devrait être essentiellement rempli par des biocarburants de seconde génération.

DEINOVE devrait également bénéficier de l'appétence des producteurs du domaine pour des solutions industrielles compétitives et écologiques. En effet, les ventes mondiales de composés issus de la chimie biosourcée - qui s'élevaient à 135 milliards d'euros en 2012, soit 7,7 % du total du marché des produits chimiques - devraient atteindre, en 2017, 340 milliards d'euros (soit 15,4 % du total).

DEINOVE entend réaliser ses premiers contrats de licence dans la production de bioéthanol de 2^{ème} génération et table sur de premiers revenus de licence à l'horizon 2016.

2 | 2 Description des faits marquants et de l'activité de Deinove pendant le 1^{er} semestre 2014 et postérieurement à la clôture

2.2.1 Eléments juridiques

Au niveau juridique, le 1^{er} semestre 2014 a été marqué par les événements suivants :

- Par décisions en date du 5 février 2014, le Conseil d'administration a constaté (i) la caducité des 25 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dits « BCE-2010-2 » émis et attribués au profit de Monsieur Michael Krel le 2 décembre 2010 et (ii) la caducité des 6 500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dits « BCE-2011-1 » émis et attribués au profit de Madame Lucie Roux le 28 juin 2011, ceci conformément aux délégations de compétence qui lui ont été conférées par l'Assemblée générale mixte en date du 24 septembre 2010.
- Faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012 et agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 14 octobre 2013, le Directeur Général a constaté, dans le cadre du programme PACEO® mis en place le 30 octobre 2013 avec la Société Générale :
 - Par décision en date du 23 janvier 2014, la réalisation d'une augmentation de capital social d'un montant de 20.000 Euros pour le porter de 2.022.732,40 Euros à 2.042.732,40 Euros par émission de 50 000 actions de 0,4 Euro de nominal sur exercice de 50 000 bons d'émission d'actions ;
 - Par décision en date du 11 février 2014, la réalisation d'une augmentation de capital social d'un montant de 20.000 Euros pour le porter de 2.042.732,40 Euros à 2.062.732,40 Euros par émission de 50 000 actions de 0,4 Euro de nominal sur exercice de 50 000 bons d'émission d'actions ;
 - Par décision en date du 3 mars 2014, la réalisation d'une augmentation de capital social d'un montant de 20.000 Euros pour le porter de 2.062.732,40 Euros à 2.082.732,40 Euros par émission de 50 000 actions de 0,4 Euro de nominal sur exercice de 50 000 bons d'émission d'actions.
- Faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 27 juin 2008, par décision en date du 6 mai 2014, le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 8.216 Euros pour le porter de 2.082.732,40 Euros à 2.090.948,40 Euros par émission de 20 540 actions de 0,4 Euro de nominal, suite à l'exercice de 20 540 BSA-B émis par l'Assemblée générale du 30 janvier 2008 et modifiés par l'Assemblée générale le 27 janvier 2010 et le 15 mars 2010.
- Lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires s'étant tenue le 6 mai 2014, Messieurs Dennis McGrew et Michael Carlos ont été nommés en qualité de nouveaux administrateurs indépendants de la Société. Monsieur Dennis McGrew a une expérience de 30 ans dans la fonction commerciale au sein d'entreprises mondiales de chimie et chimie verte basées aux Etats-Unis (Dow Chemical, NatureWorks, Genomatica), et Monsieur Michael Carlos est Président de la division Fragrances du groupe Givaudan. Ces nouveaux membres du Conseil d'administration viennent renforcer la vision internationale de la Société.
- Lors de cette Assemblée du 6 mai 2014, il a également été décidé le transfert du siège social de la Société du 32 boulevard de Strasbourg - 75010 Paris à Cap Sigma, ZAC Euromédecine II, 1682 rue de la Valsière - 34790 Grabels, ce à compter du 12 mai 2014.
- Par décisions du Conseil d'administration en date du 18 mars 2014 et du 6 mai 2014 et par décision du Directeur Général en date du 23 juin, il a été décidé (i) de lancer une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et délai de priorité au profit des actionnaires, d'un montant initial maximal de 18,9 millions d'euros, pouvant être porté à un montant maximal de 21,74 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, et à un montant maximal de 25 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et l'option de sur-allocation, et (ii) de transférer l'ensemble des actions de la Société du marché Alternext sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, sous réserve de réalisation de l'augmentation de capital. Dans ce cadre, un prospectus composé du document de référence enregistré le 23 juin 2014 sous le numéro R.14-042, ainsi que d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), a reçu le visa n°14-314 de l'AMF en date du 23 juin 2014. Par communiqué en date du 4 juillet 2014, la Société a annoncé l'annulation de l'augmentation de capital dès lors que les

conditions attendues pour sa réalisation n'étaient pas réunies. En conséquence, il n'a pas été procédé au transfert de l'ensemble des actions de la Société du marché Alternext sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Depuis la fin du premier semestre 2014, l'événement suivant est intervenu :

- Faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012 et agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 14 octobre 2013, le Directeur général a constaté, dans le cadre du programme PACEO® mis en place le 30 octobre 2013 avec la Société Générale, par décision en date du 16 juillet 2014, la réalisation d'une augmentation de capital social d'un montant de 20.000 Euros pour le porter de 2.090.948,40 Euros à 2.110.948,40 Euros par émission de 50 000 actions de 0,4 Euro de nominal sur exercice de 50 000 bons d'émission d'actions.

2.2.2 Avancement des projets de recherche

Au cours du semestre 2014, les équipes de recherche ont poursuivi leurs efforts selon les trois axes correspondant à la stratégie de la Société :

- Poursuivre l'optimisation et l'automatisation de la plateforme d'ingénierie métabolique et fermentaire de DEINOVE.
- Continuer à améliorer les performances de la bactérie châssis sélectionnée pour le projet DEINOL et les matières premières employées.
- Accélérer les recherches sur les molécules chimiques d'intérêt identifiées par les partenaires industriels potentiels du programme DEINOCHEM.

Plateforme d'ingénierie métabolique dédiée aux bactéries Déinocoques

Au cours du premier semestre 2014, DEINOVE a poursuivi ses investissements en vue de renforcer et d'automatiser sa plateforme d'ingénierie métabolique visant à l'optimisation des souches Déinocoques sélectionnées pour les différents programmes de recherche. Ces investissements ont principalement porté sur :

- L'automatisation de la création de souches modifiées grâce notamment au développement d'un logiciel en collaboration avec la société grenobloise CAD4BIO. Ce logiciel accélère, rationalise et automatise l'assemblage de « briques génétiques » d'intérêt avant transfert dans une souche hôte. Il limite les interventions humaines et les standardise, délivrant un plan de clonage réalisé ensuite par un robot haut débit. Cette opération d'ingénierie génétique permet d'optimiser le génome d'une souche afin qu'elle produise de la façon la plus efficiente diverses molécules d'intérêt industriel.
- Le renforcement des capacités d'ingénierie fermentaire avec de nouveaux équipements de fermentation et des analyseurs. Ces équipements permettent aux chercheurs de DEINOVE de multiplier les essais sur différents types de substrats et dans différentes conditions de fermentation, accélérant ainsi le développement de souches dédiées pour chaque application.

Ces investissements ont contribué aux avancées réalisées ce trimestre et décrites ci-dessous.

Programme DEINOL pour la production de biocarburants de 2^{ème} génération

Les équipes de recherche DEINOL ont poursuivi le développement d'une souche châssis modifiée pour dégrader la biomasse et produire de l'éthanol en une seule opération.

- Début 2014, DEINOVE a ainsi annoncé avoir réussi à produire de l'éthanol à 9% (volume / volume), avec des rendements inégalés, par un processus de fermentation bactérienne. Première mondiale, ces résultats ont confirmé et amplifié ceux obtenus en 2013, bien au-delà du seuil permettant d'envisager une exploitation industrielle du procédé dans les biocarburants de 2^{ème} génération.

- En parallèle, les chercheurs de DEINOVE ont mis en évidence les capacités de dégradation de la biomasse lignocellulosique par le *Deinococcus*, à hauteur de *Trichoderma reesei*, le microorganisme cellulolytique de référence, utilisé pour produire la majorité des enzymes commerciales.
- Par ailleurs, en mars 2014, DEINOVE a confirmé avoir renforcé son partenariat technologique avec le VTT. En juin 2014, DEINOVE a également annoncé la signature de deux partenariats visant à industrialiser le procédé DEINOL :
 - Avec Abengoa, 1^{er} producteur d'éthanol en Europe et acteur majeur des biocarburants aux Etats-Unis et au Brésil, les principaux marchés mondiaux pour les biocarburants. Le projet, soutenu par Bpifrance, porte sur le développement du bioprocédé consolidé de DEINOVE visant à produire de l'éthanol à partir de résidus agricoles. Les deux partenaires entendent aboutir à un contrat de licence non exclusive sur le procédé qui pourra, dès lors, être mis en œuvre dans des usines à taille réelle.
 - Avec Suez Environnement, leader mondial exclusivement dédié aux métiers de l'eau et des déchets, et présent sur les cinq continents. D'une durée de deux ans, ce contrat est la première étape d'un projet visant à explorer le potentiel de développement d'une filière industrielle de transformation de déchets urbains organiques en éthanol par l'action de bactéries Déinocoques. Les phases de tests conduites au préalable s'étaient révélées encourageantes.
- Ces différents partenariats ont amené DEINOVE à renforcer le plan des essais de mise à l'échelle de son procédé. Initialement, DEINOVE prévoyait de mener des essais dans des fermenteurs de 300L. DEINOVE a fait le choix d'anticiper les prochaines étapes dans des fermenteurs pré-industriels encore plus volumineux. Ainsi, DEINOVE a confié au VTT, qui possède des fermenteurs allant jusqu'à l'échelle du m³, la réalisation d'essais de fermentation bactérienne à l'aide de Déinocoques optimisés. Après des tests en fermenteurs de 20L à partir d'un substrat glucose (C6) et xylose (C5), afin d'évaluer la stricte co-assimilation compétitive de ces sucres, une capacité unique des bactéries Déinocoques, les tests en 300L ont été lancés. Les premières productions d'éthanol ont été constatées, des optimisations du procédé sont en cours. Le déploiement du procédé continue à partir de substrats se rapprochant des substrats industriels.

Programme DEINOCHEM pour la production de composés chimiques biosourcés

Le programme DEINOCHEM vise la production d'une grande variété de composés chimiques biosourcés, à commencer par les isoprénoides. Dans ces marchés à forte valeur ajoutée, les acteurs industriels recherchent activement des alternatives à la production pétrosourcée, à la fois pour des raisons de coût, de sécurité d'approvisionnement et d'acceptabilité par les consommateurs.

Au cours du 1^{er} semestre 2014, DEINOVE a poursuivi le développement de souches d'intérêt pour la production de composés chimiques biosourcés de la famille des isoprénoides, conformément au plan de recherche défini par la Société, et ayant obtenu le soutien du Programme des Investissements d'Avenir. Les chercheurs de DEINOVE sont parvenus à produire en laboratoire, et à des concentrations significatives, trois molécules d'intérêt industriel issues de la voie des isoprénoides. La construction a été réalisée sur une souche de *Deinococcus geothermalis* intégrant l'enzyme-clé DXS optimisée avec la technologie de GENOPLANTE-VALOR, qui a permis d'améliorer substantiellement la production de ces composés par la bactérie.

En novembre 2013, DEINOVE avait signé un contrat d'option de licence pour l'adjonction de la technologie brevetée de GENOPLANTE-VALOR à ses technologies propriétaires. Au vu des résultats obtenus, DEINOVE a décidé d'exercer l'option et d'acquérir la licence d'exploitation exclusive du brevet auprès de GENOPLANTE-VALOR, via INRA TRANSFERT, la filiale de valorisation de l'INRA.

2.2.3 Propriété industrielle

Au cours du 1^{er} semestre 2014, DEINOVE a élargi son portefeuille de propriété intellectuelle avec notamment la délivrance de 4 nouveaux brevets :

- Le brevet « Utilisation de bactéries pour la production de bioénergie » a été délivré pour l'Eurasie (il avait déjà été délivré pour l'Europe en juin 2013) ;
- Le brevet « Bactéries recombinantes et leur utilisation pour la production d'éthanol » a été délivré en Ukraine ;
- Les brevets « Enzymes et leur utilisations » et « Laccases et leurs utilisations », portant tous deux sur les enzymes impliquées dans la digestion de la biomasse cellulosique, ont été délivrés en Afrique du Sud.

2.2.4 Eléments financiers

- Ainsi qu'indiqué au 2.2.1 ci-dessus, le capital social a été augmenté à plusieurs reprises depuis le début du 1^{er} semestre.

- Transfert du Contrat de liquidité :

Ainsi qu'indiqué dans le communiqué de presse en date du 16 mai dernier, le contrat de liquidité qui avait été précédemment conclu par la Société avec DSF Markets a été transféré à Kepler Cheuvreux en date du 15 mai 2014.

Le contrat de liquidité conclu avec Kepler Cheuvreux en date du 15 mai 2014 est conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Lors de la mise en œuvre du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à Kepler Cheuvreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 5 916 titres DEINOVE ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 110.931,60 Euros.

Il est rappelé qu'à la date du 31 décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 3 540 titres DEINOVE ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 139.830,28 Euros.

- 4 juillet 2014 : Bilan du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à Kepler Cheuvreux

Au titre du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à Kepler Cheuvreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2014 :

- 9 984 titres DEINOVE ;
- 60.078,79 Euros.

Depuis la fin du premier semestre 2014, les événements suivants sont intervenus :

- En date du 07/08/14, DEINOVE a perçu la somme de 1 275 k€ au titre du Crédit Impôt Recherche pour les dépenses de recherche et développement engagées au cours de l'exercice 2013, Cette somme est à rapprocher des 1 309 K€ figurant en créances à l'actif du bilan de la Société au 30/06/14.
- En date du 28/08/14, la Société a perçu 380 k€, en référence aux demandes rectificatives sur les créances de CIR 2010 et 2011 transmises en juillet 2013 à l'Administration fiscale, et totalisant 658 k€. Des précisions sont apportées sur le statut de cette démarche en Note 10 des Annexes au présent rapport financier.

2 | 3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les états financiers de Deinove SA au 30 juin 2014 reflètent essentiellement :

- Le maintien des frais de R&D à un niveau élevé, à savoir 75% des frais opérationnels (vs. 70% pour le 1^{er} semestre 2013). Il s'agit principalement de la poursuite du projet phare de la Société, DEINOL, combinée à une forte accélération des travaux sur le projet de chimie verte DEINOCHEM, pour lequel la Société a obtenu en 2013 un financement de l'Ademe de 5,9 M€ (sous forme d'avances remboursables). Des moyens sont également alloués à plusieurs projets émergents. Ces différents éléments expliquent la hausse de +54% des dépenses de R&D observée entre les 1^{ers} semestres 2013 et 2014. Celle-ci provient à la fois de l'augmentation significative des effectifs de R&D entre ces 2 périodes (+10 ETP moyen), et de la hausse des dépenses externes, qu'il s'agisse des « coûts environnés » directement liés à ces recrutements (et au fonctionnement des plateformes technologiques) ou des travaux de R&D sous-traités à des prestataires privés et à des organismes publics de recherche. De plus, la Société ayant entamé le 1^{er} janvier 2014 sa 8^{ème} année d'activité, elle ne bénéficie plus des allègements de charges patronales prévus par le dispositif JEI. Enfin, DEINOVE a, depuis octobre 2013 regroupé toutes ses équipes dans de nouveaux locaux, à Cap Sigma (Grabels, 34). Elle y loue actuellement plus de 1050 m², majoritairement pour ses laboratoires scientifiques. Au 1^{er} semestre 2013, la configuration était radicalement différente : petit siège fonctionnel à Paris, et 650 m² de laboratoires loués au sein de la pépinière d'entreprises Cap Alpha (Clapiers, 34), avec les bénéfices induits par ce type d'hébergement (mutualisation de ressources/services).
- Un résultat exceptionnel négatif, à -802 k€, résultant très majoritairement de la comptabilisation dans cette rubrique de 783 k€ de coûts relatifs à l'opération d'augmentation de capital dont l'annulation a été annoncée par la Société le 4 juillet 2014 (cf. section 2.2.1).
- Le maintien à l'actif du bilan de ressources financières disponibles permettant d'envisager le financement des programmes en cours jusqu'au terme du 1^{er} semestre 2015. La Position Financière Nette de la Société à fin juin 2014 représente un actif de +2 777 k€, contre +3 088 k€ au 31/12/2013, étant précisé que la Société a reçu, en août 2014, la restitution de sa créance CIR 2013 pour un montant de 1 275 k€, ainsi qu'une partie des demandes rectificatives sur les créances CIR 2010 et 2011, pour 380 k€ (cf. Note 10). En juillet 2014, la Société avait par ailleurs procédé à un tirage Paceo®, lequel lui a permis de lever en capital un montant net de 617 k€.

Le tableau suivant reprend les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises, pour le 1^{er} semestre des exercices 2013 et 2014, ainsi que certains éléments financiers du bilan au 30 juin 2014 comparés aux soldes du 31 décembre 2013 :

(en milliers d'euros)	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
	2014	2013
Total produits d'exploitation	16	5
Total frais opérationnels	3 788	2 626
<i>dont frais de Recherche & Développement</i>	2 849	1 848
<i>dont frais administratifs et généraux</i>	939	778
Résultat d'exploitation	-3 772	-2 622
Résultat financier	29	55
Résultat courant	-3 743	-2 567
Résultat exceptionnel	-802	68
Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	-625	-1 208
Résultat de l'exercice	-3 920	-1 291

	au 30/06/14	au 31/12/13
Position financière nette	2 777	3 088
<i>dont immobilisations financières ¹</i>	1 294	1 276
<i>dont dépôts à terme (éch. < 1 an)</i>	0	0
<i>dont instruments de trésorerie (éch. < 3 mois)</i>	0	0
<i>dont Trésorerie disponible</i>	1 483	1 872
<i>(dont dettes financières)</i>	0	-60
Total de l'actif	8 233	6 961
Total des fonds propres	5 469	5 658
<i>dont capitaux propres</i>	919	2 601
<i>dont avances conditionnées</i>	4 550	3 057

¹ Exclusion faite des éléments du contrat de liquidité (liquidités et actions propres) et dépôts & cautionnements.

Exposé sur les résultats au 30/06/2014 :

Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation du 1^{er} semestre 2014, s'élevant à 16 k€, résultent principalement de transferts de charges d'exploitation pour un montant de 12 k€.

Charges opérationnelles nettes par nature :

(en milliers d'euros)	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
	2014	2013
Achat de matières 1^{res} et autres approvisionnements	-4	-1
Etudes externes, sous-traitance et consultance scientifiques	656	300
Fournitures	375	322
Loyers, maintenance et charges d'entretien	180	141
Frais divers	95	89
Documentation, veille technologique et séminaires	31	10
Honoraires	498	384
Missions et déplacements	122	66
Total Autres achats et charges externes	1 956	1 312
Impôts, taxes et versements assimilés	28	30
Salaires et traitements	1 052	773
Charges sociales	489	307
Dotation aux amortissements sur immobilisations	221	179
Autres charges	46	27
TOTAL FRAIS OPERATIONNELS	3 788	2 626

La variation nette des *Frais opérationnels* entre les 1^{ers} semestres 2013 et 2014 s'élève à +1 161 k€, soit +44%. Elle provient des hausses de +49% sur les *Autres achats et charges externes* (1 956 k€ vs. 1 312 k€) et de +39% sur les autres coûts (1 835 k€ vs. 1 316 k€), très majoritairement composés des frais de personnel et des amortissements.

La variation de +644 k€ des *Autres achats et charges externes* est principalement liée à deux rubriques. Une 1^{re} hausse de +356 k€ en *Etudes externes, sous-traitance et consultance scientifiques* résulte notamment du début de l'implication du VTT (Finlande), et dans une moindre mesure, de Genostar, dans le programme Deinochem. La 2^{de} hausse notable s'élève à +114 k€ et provient des *Honoraires*, sachant que ceux relatifs à la PI (frais de dépôt / maintenance / extension de brevets, etc.) expliquent la quasi intégralité de cette variation (+107 k€, de 154 à 261 k€), les variations sur les autres honoraires (juridiques, financiers, RH, etc.) étant significativement plus faibles, et se compensant presque en net (+7 k€). Les autres rubriques évoluent également en hausse, en lien direct avec les nouveaux locaux de Cap Sigma et la croissance des effectifs. C'est notamment le cas des frais de *Missions et Déplacements*, dont la hausse résulte également de l'intensification des efforts de Business Development.

La variation de +519 k€ sur les autres coûts provient essentiellement des *Salaires et Traitements* et des *Charges sociales*, en hausse de 461 k€ (+12,9 ETP moyen ; perte de l'exonération de charges patronales JEI). Les *Dotations aux amortissements sur immobilisations* sont également en hausse, variation de +42 k€, conséquence mécanique des investissements en équipements scientifiques réalisés au cours de l'année dernière (et maintenant amortis sur un semestre plein) et sur le 1^{er} semestre 2014.

Sur le semestre écoulé, les frais de R&D, qui comprennent essentiellement les coûts du personnel affecté à ces activités, les coûts de sous-traitance, de consultance et de collaborations scientifiques, les coûts liés à la protection de la propriété intellectuelle de la Société, les frais d'équipement et de fonctionnement du laboratoire de Cap Sigma (Montpellier), représentent 75% des frais opérationnels (vs. 70% au 1^{er} semestre 2013).

Résultat financier :

(en milliers d'euros)	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
	2014	2013
Produits financiers	48	63
Charges financières	20	8
RESULTAT FINANCIER	29	55

La baisse de -26 k€ du résultat financier s'explique principalement par la baisse des revenus financiers provenant des placements en obligations (Merrill Lynch) et en comptes à termes (Société Générale), pour une variation de -30 k€ : ces intérêts s'élevaient à +48 k€ au 1^{er} semestre 2013, vs. +18 k€ au 1^{er} semestre 2014, cette évolution étant directement liée à la baisse de la Position Financière Nette de la Société.

De plus, les opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont généré, en net, un produit financier de +12 k€ au cours du 1^{er} semestre 2014, vs. +7 k€ pour le 1^{er} semestre 2013, soit une variation de +5 k€.

Enfin, la variation nette relative aux opérations de change entre ces deux semestres est de -1 k€.

Résultat net :

(en milliers d'euros)	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
	2014	2013
Résultat courant avant impôts	-3 743	-2 567
<i>Produits exceptionnels</i>	0	68
<i>Charges exceptionnelles</i>	802	0
Résultat exceptionnel	-802	68
Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	-625	-1 208
BENEFICE OU PERTE	-3 920	-1 291

L'évolution du Résultat Exceptionnel, en baisse de -869 k€, résulte de variations suivantes :

- La comptabilisation au 1^{er} semestre 2013 d'un produit exceptionnel de 68 k€, correspondant à la valeur brute estimée d'un ensemble d'équipements d'occasion (dont un robot Theonyx doté d'un bras articulé Zymark) cédés à la Société, à titre gratuit, par un industriel. La Société n'ayant comptabilisé aucun produit exceptionnel au titre du 1^{er} semestre 2014, la variation est donc de -68 k€.
- Les charges exceptionnelles étaient marginales (<1k€) sur le 1^{er} semestre 2013. En revanche, au 1^{er} semestre 2014, elles s'élèvent à 802 k€, ce montant pouvant se décomposer ainsi :
 - 783 k€ de coûts relatifs à l'augmentation de capital dont la Société a annoncé l'annulation début juillet 2014. Ce total est majoritairement constaté de coûts d'achat d'espace (dans différents médias) et d'honoraires versés à différents intervenants : commissaires aux comptes, agence de communication, cabinets d'avocats, agence de traduction, etc. ;
 - 18 k€ de coûts relatifs aux exercices antérieurs (forfait social / jetons de présence) ;
 - 1 k€ d'amortissements exceptionnels.

Concernant la variation négative de -583 k€ du poste 'Impôts sur les bénéfices', elle provient quasi exclusivement de l'évolution des montants relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR), dispositif auquel la Société est éligible depuis 2008.

Sur ce poste, la variation nette entre les 1^{ers} semestres 2013 et 2014 est en effet de -590 k€, et s'explique comme suit :

- La créance CIR évaluée pour le 1^{er} semestre 2014 est légèrement supérieure à celle du 1^{er} semestre 2013, les montants respectifs étant de 623 k€ vs. 568 k€, soit une variation positive de +55 k€.
- DEINOVE avait transmis à l'administration fiscale, début juillet 2013, une demande rectificative totalisant 658 k€ et portant sur les créances CIR des exercices 2010 et 2011. Ce montant avait alors été provisionné, en intégralité et en tant que produit à recevoir, dans les comptes arrêtés au 30/06/13. Des précisions concernant le statut de cette démarche sont fournies en Note 10 du présent rapport financier. Cette provision n'ayant pas fait l'objet d'ajustement, il en résulte, en l'absence de démarche comparable au cours du 1^{er} semestre 2014, une variation négative de -658 k€.
- Enfin, DEINOVE avait reçu, fin juin 2013, une notification de l'administration fiscale l'informant du montant final de la créance CIR 2012 (finalement réceptionnée début juillet 2013). Le montant de 932 k€ étant inférieur aux 951 k€ provisionnés au 31/12/12, une provision avait été dotée dans les comptes au 30/06/13, pour refléter cette variation négative de -18 k€. Concernant le CIR 2013, un ajustement de -4 k€ a été comptabilisé au titre du 1^{er} semestre 2014, le montant de la créance, provisionné fin 2013, soit 1 313 k€, ayant finalement été revu à 1 309 k€ au moment de la transmission du formulaire 2069-A à l'administration fiscale. D'où une variation de +14 k€ entre le 1^{er} semestre 2013 et le 1^{er} semestre 2014.

La variation résiduelle (hors CIR) de +7 k€ en rubrique 'Impôts sur les bénéfices' provient de provisions totalisant 7 k€ et relatives au Crédit d'Impôt Prospection Commerciale et au Crédit d'Impôt Apprentissage. Aucune provision n'avait été dotée à ce titre au 30/06/13.

Exposé sur le bilan au 30/06/2014 :

A la fin du 1^{er} semestre 2014, la Position Financière Nette de la Société s'élevait à +2 777 k€, ce qui donne la mesure des ressources disponibles à cette date pour couvrir les besoins de ses projets de R&D. Cette position financière est à comparer à celle du 31/12/2013, à savoir +3 088 k€. Le financement des frais opérationnels du 1^{er} semestre 2014 a nécessité 3 567 k€ (exclusion faite des Dotations aux amortissements), auxquels sont venus s'ajouter des investissements en équipements de laboratoire (notamment en lien avec le programme Deinochem), pour environ 500 k€. Sur la même période, la Société a reçu 1 480 k€ d'avance remboursable (1^{er} versement de l'Ademe, relatif au programme Deinochem), et a levé, par le biais du dispositif Pacey®, un total de 2 230 k€ de capital.

Sur le total de trésorerie disponible, 1 250 k€ sont placés sur un compte à terme Société Générale (à échéance août 2015), ce montant étant classé en Immobilisations financières.

Contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à Kepler Cheuvreux - succédant à BIL Finance - le 15 mai 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2014 :

- 9 984 titres DEINOVE ;
- 60.078,79 Euros.

Capital social

Au 30 juin 2014, le capital social est composé de 5 227 371 actions ordinaires d'un nominal de 0,40 Euro, après l'émission de 170 540 actions nouvelles au cours du 1^{er} semestre 2014, résultant (i) de l'exercice de bons d'émission d'actions dans le cadre du programme PACEO®, ayant entraîné une augmentation de capital de 60.000,00 Euros par émission de 150 000 actions ordinaires de 0,40 Euro de valeur nominale chacune et (ii) de l'exercice de bons de souscription d'actions dits « BSA-B » ayant entraîné une augmentation de capital d'un montant de 8.216,00 Euros par émission de 20 540 actions ordinaires de 0,40 Euro de valeur nominale chacune. La note 6 de l'annexe des comptes semestriels apporte des précisions complémentaires sur les capitaux propres et les instruments financiers dilutifs en cours de validité.

Il est précisé que le capital social a été modifié depuis la fin du 1^{er} semestre, une augmentation de capital de 20.000,00 Euros de nominal étant intervenue le 16 juillet 2014 à la suite de l'émission de 50 000 actions nouvelles, consécutivement à l'exercice de 50 000 bons d'émission d'actions dans le cadre du programme PACEO®. A la date du présent rapport financier semestriel, le capital social de la Société est de 2.110.948,40 Euros, divisé en 5 277 371 actions.

2 | 4 Principaux facteurs de risques

Les facteurs de risques affectant la Société ont été présentés au chapitre 4 du Document de Référence enregistré le 23 juin 2014 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro R. 14-042.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document de Référence susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant des applications dans les domaines des biocarburants, de la chimie verte et des antibiotiques. Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques propres à ce secteur d'activité, et repose également sur sa capacité à industrialiser de manière économiquement viable les bioprocédés qu'elle développe.

3 | COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2014

3 | 1 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Note	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013	Exercice 2013
Produits d'exploitation		16	5	51
Ventes de marchandises				
Achat de matières premières et autres approvisionnements		-4	-1	-6
Autres achats et charges externes		1 956	1 312	2 765
Impôts, taxes et versements assimilés		28	30	52
Salaires et traitements		1 052	773	1 649
Charges sociales		489	307	682
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		221	179	367
Autres charges		46	27	64
Total charges d'exploitation		3 788	2 626	5 574
RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 772	-2 622	-5 523
Produits financiers		48	63	137
Charges financières		20	8	15
RESULTAT FINANCIER		29	55	123
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-3 743	-2 567	-5 400
Produits exceptionnels		0	68	68
Charges exceptionnelles		802	0	47
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-802	68	21
Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	10	-625	-1 208	-1 960
BENEFICE OU PERTE		-3 920	-1 291	-3 420

3 | 2 Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	Note	30/06/14	31/12/13
ACTIF IMMOBILISE	3		
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires		140	85
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 008	511
Immobilisations corporelles en cours		0	0
Autres immobilisations corporelles		108	97
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées		631	631
Autres titres immobilisés	3	0	0
Autres immobilisations financières		1 537	1 508
TOTAL		3 425	2 833
ACTIF CIRCULANT			
Créances	4	3 103	2 188
Avances et acomptes		0	0
Instruments de trésorerie		0	0
Disponibilités	5	1 483	1 872
Charges constatées d'avance		222	68
TOTAL		4 808	4 129
TOTAL GÉNÉRAL		8 233	6 961

Passif

(en milliers d'euro)	Note	30/06/14	31/12/13
CAPITAUX PROPRES	6		
Capital		2 091	2 023
Primes d'émission, de fusion, d'apport		13 676	11 506
Réserves réglementées		0	0
Report à nouveau		-10 927	-7 507
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-3 920	-3 420
TOTAL		919	2 601
AUTRES FONDS PROPRES			
Avances conditionnées	7	4 550	3 057
TOTAL		4 550	3 057
PROVISIONS			
Provisions pour risques & charges		0	0
TOTAL		0	0
DETTES			
Emprunts et dettes financières – Autres	8	0	60
Fournisseurs et comptes rattachés		2 226	692
Dettes fiscales et sociales		531	546
Autres dettes (+ECP)		7	7
TOTAL		2 764	1 304
TOTAL GENERAL		8 233	6 961

3 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission et Bon de souscription	Réserves et Report à Nouveau	Résultat de la période	Total revenant aux actionnaires
Solde au 01/01/13	1 976	10 868	-5 528	-1 979	5 337
Affectation du résultat 2012			-1 979	1 979	0
Augmentation de capital & PE	47				47
Exercice BSA/BCE/BEA		637			637
Résultat exercice 2013				-3 420	-3 420
31/12/13	2 023	11 506	-7 507	-3 420	2 601
Affectation du résultat 2013			-3 420	3 420	0
Augmentation de capital & PE	68				68
Exercice BSA/BCE/BEA		2 170			2 170
Résultat semestriel 2014				-3 920	-3 920
30/06/14	2 091	13 676	-10 927	-3 920	919

3 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

(en milliers d'euros)	Note	1 ^{er} semestre 2014	31/12/13
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		-3 920	-3 420
Plus-value sur cession d'actions propres		-12	-16
Résultat exceptionnel		802	-21
Amortissements		221	367
Dépréciations		0	0
Variation des intérêts courus		-18	-3
Variations du fonds de roulement		405	-236
Trésorerie nette absorbée par les opérations		-2 522	-3 328
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions nettes de cessions d'actifs immobilisés	3	-748	-375
Acquisitions d'actifs immobilisés (CAT, contrat de liquidité, participations)	3	-575	-813
Encaissement de placements à l'échéance	3	0	250
Cessions d'immobilisations financières	3	564	4 342
Trésorerie nette provenant des /(absorbée par les) activités d'investissement		-760	3 404
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits net de l'émission d'actions	6	2 238	684
Encaissement provenant de nouveaux emprunts	7	1 483	177
Remboursements d'emprunts	7	-50	-65
Trésorerie nette provenant des activités de financement		3 671	796
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-389	872
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 872	1 000
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		1 483	1 872

NOTE 1 | LA SOCIETE

Deinove SA (« la Société ») est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de bioprocédés pour la production de biocarburants et de composés chimiques biosourcés d'intérêt industriel, reposant sur l'utilisation de bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles aujourd'hui inexploitées : les Déinocoques.

La Société, constituée en 2006 sous forme d'une Société par Actions Simplifiée, a été transformée en Société Anonyme le 27 Janvier 2010.

La Société est cotée sur le marché Alternext depuis le 27 Avril 2010. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. Les principes comptables appliqués sont donc les principes comptables généralement admis en France.

NOTE 2 | PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes semestriels sont conformes au référentiel français, et inchangés par rapport aux principes et méthodes utilisés pour préparer les comptes annuels de l'exercice 2013 et décrits dans l'annexe de ces comptes.

Les opérations du semestre qui appellent des compléments d'information sont les suivantes:

- **Incidence de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA), de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BCE) et des Bons d'Emission d'Actions (BEA) :**

En cours de période, des détenteurs de BSA ou de BCE sont amenés à exercer ces titres financiers. La date d'enregistrement comptable dans les capitaux propres d'une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA/BCE est la date de réalisation définitive de l'opération, laquelle est déterminée par l'article du code de commerce L225-149 alinéa 2. En conséquence, l'exercice de bons est constaté en Primes d'émission sans attendre l'intervention ultérieure du Conseil d'administration prévue par l'alinéa 3 du même article, qui a pour seul but de constater juridiquement, par mise à jour des statuts, l'opération déjà définitivement réalisée antérieurement. Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 mai 2012 a décidé la division par 10 du nombre de BSA et de BCE émis par la Société jusqu'à cette date. Ainsi, depuis le 3 mai 2012, chaque BSA ou chaque BCE donne droit à souscrire à 1 action nouvelle. La Note 7 précise qu'au cours du premier semestre 2014, il a été exercé 20 540 BSA-B entraînant l'émission de 20 540 actions nouvelles de 0,40 Euro chacune.

Par ailleurs, conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration en date du 14 octobre 2013, agissant lui-même sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012, le Directeur Général a décidé, en date du 30 octobre 2013, l'émission de 450 000 bons d'émission d'actions (les « BEA ») au profit de la Société Générale, investisseur qualifié agissant pour son compte propre. Il est rappelé que chaque BEA donnera le droit à la souscription d'une action à un prix compris entre 94% et 96% du cours moyen pondéré des 3 séances de bourse consécutives, arrondi à la deuxième décimale supérieure, suivant la réception par la Société Générale d'une demande de tirage. La Note 6 précise qu'au cours du 1^{er} semestre 2014, il a été exercé 150 000 BEA, entraînant l'émission de 150 000 actions nouvelles de 0,40 Euro chacune.

- **Contrat de liquidité et Actions propres (Autres Immobilisations Financières) :**

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005 :

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres titres immobilisés - Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du mois précédant la clôture si ce dernier est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode FIFO est appliquée.

- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres immobilisations financières – Autres créances immobilisées.

Au titre du contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2014 :

- 9 984 titres DEINOVE ;
- 60.078,79 Euros.

NOTE 3 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/14	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute au 30/06/14
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires	145	97	0	241
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL	145	97	0	241
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 465	661	35	2 092
Installat° générales, agencements et aménagements divers	41	16	0	57
Matériel de bureau et informatique, mobilier	118	11	1	128
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
TOTAL	1 624	688	36	2 276
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	631	0	0	631
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Autres immobilisation financières	1 508	593	564	1 537
TOTAL	2 140	593	564	2 169
TOTAL GENERAL	3 909	1 377	600	4 686

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Valeur au 01/01/14	Dotations	Sorties	Valeur au 30/06/14
Immobilisations amortissables				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires	60	42	0	102
Autres immobilisations incorporelles				
Total	60	42	0	102
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	954	164	35	1 083
Installations générales, agencements et aménagements divers	1	2	0	3
Matériel de bureau et informatique, mobilier	61	13	1	73
Total	1 016	179	36	1 160
TOTAL GENERAL	1 076	221	36	1 261

DEPRECIATIONS (en milliers d'euros)	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Valeur au 01/01/14	Dotations	Sorties	Valeur au 30/06/14
Immobilisations financières				
Immobilisations financières				
Titres immobilisés (obligations)	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Autres immobilisations financières				
Contrat de liquidité	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

Les Autres immobilisations financières, totalisant 1 537 k€ en valeur brute, sont composées :

- De 1 250 k€ placés sur un compte à terme « Croissance+ 3 ans » à la Société Générale (à échéance août 2015) ;
- De 9 984 actions Deinove détenues en propre dans le cadre du contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux, comptabilisées pour une valeur brute de 140 k€ ;
- Du solde d'espèces disponibles dans le cadre du contrat de liquidité, pour 60 k€ ;
- Des intérêts courus (relatifs au CAT mentionné plus haut) de 44 k€ ;
- Des dépôts et cautionnements pour des contrats de bail (locaux de Cap Sigma principalement), pour 44 k€.

Au titre des Participations et créances rattachées, il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2013 et depuis l'exercice en cours, DEINOVE n'a créé aucune filiale et n'a pris aucune nouvelle participation.

Il est rappelé qu'au 1^{er} janvier 2013, DEINOVE détenait 100% des actions de la société DEINOCHEM, société par actions simplifiée au capital de 1.500 Euros, constituée en juin 2012, ayant son siège social 22 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 752 062 471 RCS Paris. Par décision en date du 18 novembre 2013, DEINOVE a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société DEINOCHEM, entraînant la transmission universelle de son patrimoine au bénéfice de DEINOVE.

Au 30 juin 2014, DEINOVE détenait les Participations suivantes :

1. La **société DEINOBIOTICS** est une société par actions simplifiée au capital de 941.500 Euros, ayant son siège social Cap Sigma – ZAC Euromédecine II, 1682 rue de la Valsière – 34790 Grabels, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 752 226 746 RCS Montpellier.

La société DEINOBIOTICS a pour objet l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, de produits, de technologies et de services dans le domaine des maladies infectieuses.

Au 31 décembre 2012, à la suite des opérations d'apports en nature et d'apports en numéraire par la Société et par la société Holding Incubatrice Chimie Verte, son capital social est détenu à hauteur de 51% par la société Holding Incubatrice Chimie Verte et à hauteur de 49% par la Société.

Au 31 décembre 2013, les comptes annuels de la société DEINOBIOTICS faisaient apparaître :

- Un résultat déficitaire de 572 k€ ;
- Des capitaux propres de 234 k€ ;
- Un total de bilan de 765 k€.

2. Il est enfin rappelé qu'en novembre 2012, la Société a pris une participation dans le capital de la **société CARBIOS**, société anonyme au capital de 2.624.771,10 Euros, dont le siège social est situé Biopôle Clermont-Limagne, rue Emile Duclaux, 63360 Saint-Beauzire, immatriculée sous le numéro 531 530 228 RCS Clermont-Ferrand.

La société CARBIOS a pour objet notamment l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, relevant des biotechnologies et notamment des technologies, procédés et produits dans le domaine de la transformation de la biomasse et de la bioremédiation.

La totalité des actions composant le capital de CARBIOS ont été admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris en date du 19 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, les comptes annuels de la société CARBIOS ont fait apparaître :

- Un résultat déficitaire de 2 160 k€ ;
- Des capitaux propres de 13 165 k€ ;
- Un total de bilan de 16 356 k€.

Au 31 décembre 2013, la Société détenait 2,02% du capital de la société CARBIOS.

Au 30 juin 2014, la Société détenait 2,01% du capital de la société CARBIOS.

Au bilan de la société DEINOVE au 30/06/14, le total de 631,5 k€ pour ces différentes Participations se décompose ainsi :

- Deinobiotics SAS : 461,5 k€ ;
- Carbios SA : 170,0 k€.

Aucune provision pour dépréciation n'ayant été dotée relativement à celles-ci, le total Net est équivalent au total Brut.

NOTE 4 | CREANCES

Semestre clos le 30 juin 2014

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 537	0	1 537
Total de l'actif immobilisé	1 537	0	1 537
De l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	22	22	0
Fournisseurs débiteurs	4	4	0
Personnel	4	0	4
Impôts sur les bénéfices	2 612	2 612	0
Taxe sur la valeur ajoutée	446	446	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Autres créances	15	15	0
Groupe et associés			
Total de l'actif circulant	3 103	3 099	4
TOTAL	4 640	3 099	1 541

Exercice clos le 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 508	1	1 507
Total de l'actif immobilisé	1 508	1	1 507
De l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	15	15	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0
Personnel	5	1	4
Impôts sur les bénéfices	1 978	1 978	0
Taxe sur la valeur ajoutée	152	152	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Autres créances	39	39	0
Groupe et associés			
Total de l'actif circulant	2 188	2 184	4
TOTAL	3 697	2 186	1 511

Les créances d'Impôt sur les sociétés correspondent en quasi intégralité au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) au bénéfice de la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait du statut de « Jeune Entreprise Innovante » de la Société, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation. Le solde de Créances d'IS de 2 612 k€ au 30 juin 2014 se décompose ainsi :

- CIR estimé au titre du 1^{er} semestre 2014 : 622 k€ ;
- CIR 2013 : 1 309 k€. Provisonnée à hauteur de 1 313 k€ au 31/12/12, cette créance a fait l'objet d'un ajustement de -4 k€, de façon à refléter le montant exact dont la restitution a été demandée à l'administration fiscale par le biais du formulaire 2069-A (envoyé postérieurement à la clôture des comptes annuels) ;
- CIR / exercices antérieurs : DEINOVE avait transmis à l'administration fiscale, au début du mois de juillet 2013, une demande rectificative de 658 k€ portant sur les créances CIR des exercices 2010 et 2011. Ce montant, provisionné en intégralité en tant que Produit à recevoir dans les comptes au 30/06/13, et reconduit dans les comptes au 31/12/13, figure également en tant que Créance à l'Actif du Bilan au 30/06/14. Des précisions concernant le statut d'avancement de cette démarche sont fournies en Note 10 du présent rapport financier ;
- Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) : total de 16 k€ ;
- Crédit d'Impôt Prospection Commerciale (CIPC) et Crédit d'Apprentissage : total de 7 k€.

NOTE 5 | DISPONIBILITES

Ce poste comprend les liquidités déposées sur des comptes à vue auprès de la Société Générale et d'Interaudi Bank (Etats-Unis), ainsi que les soldes de caisse.

Il est précisé qu'au 1^{er} janvier 2014, la Société disposait également de liquidités sur un compte à vue Merrill Lynch. Celui-ci a été clôturé en février 2014, lesdites liquidités étant alors transférées sur le compte Société Générale de DEINOVE.

A fin juin 2014, la Société disposait de 1 483 k€ sur des comptes à vue. Ce chiffre était de 313 k€ à fin juin 2013, sachant que les Disponibilités incluaient également, à cette date, 2 k€ d'intérêts courus sur les comptes à terme.

NOTE 6 | CAPITAUX PROPRES

6.1 - Composition du capital social :

Les seules opérations en capital effectuées sur la période résultent de l'exercice de (i) 20 540 Bons de souscriptions d'actions dits « BSA - B », et (ii) de 150 000 Bons d'Emission d'Actions (BEA), ce qui a conduit à la constatation d'une augmentation de capital de 68.216,00 Euros par émission de 170 540 actions nouvelles de 0,40 € de nominal chacune.

Synthèse :

	30/06/14	31/12/13
Capital	2 090 948,40 €	2 022 732,40 €
Nombre d'actions	5 227 371	5 056 831
Valeur nominale	0,40 €	0,40 €

Analyse par catégorie d'actions :

Jusqu'au 26 avril 2010, le capital social était composé d'actions ordinaires (catégorie B) et d'actions de préférence (catégorie A). Les actions de préférence offraient à leur titulaire le droit de bénéficier d'une préemption et d'un agrément à leur profit en cas de cession d'actions ordinaires de catégorie B, ainsi qu'un droit de préférence dans le boni de liquidation.

Depuis le 26 avril 2010, suite à la suppression des différentes catégories d'actions, le capital social est composé exclusivement d'actions ordinaires.

6.2 - Répartition du capital social

Semestre clos le 30 juin 2014

Les 5 227 371 actions de 0,40 € de nominal composant le capital au 30 Juin 2014 se répartissent comme suit :

Au 30 juin 2014 - base non diluée				
Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds gérés par Truffle Capital	2 785 877	53,29%	5 496 156	68,54%
Tereos EU	120 048	2,30%	120 048	1,50%
Fondateurs scientifiques	20 000	0,38%	40 000	0,50%
Management et administrateurs	39 281	0,75%	49 281	0,61%
Flottant	2 262 165	43,28%	2 313 842	28,85%
TOTAL	5 227 371	100,00%	8 019 327	100,00%

Au 31 décembre 2013 - base non diluée				
Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds gérés par Truffle Capital	2 953 023	58,40%	5 830 448	72,76%
Tereos EU	120 048	2,37%	120 048	1,50%
Fondateurs scientifiques	20 000	0,40%	40 000	0,50%
Management et administrateurs	63 516	1,26%	73 516	0,92%
Flottant	1 900 244	37,58%	1 948 727	24,32%
TOTAL	5 056 831	100,00%	8 012 739	100,00%

6.3 - Instruments financiers dilutifs

- **Bons de Souscription d'Actions (BSA)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la Société et non encore exercés au 30 juin 2014, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducité
BSA-B AG du 30/01/08	92 430	-	61 080	31 350	31 350	-	30/01/18
BSA-2008 AG du 27/06/08	61 620	-	20 540	41 080	41 080	-	27/06/18
BSA-2009 AG du 05/05/09	330 000	-	-	330 000	330 000	-	05/05/19
BSA-2010-1 AG du 27/01/10	34 000	-	-	34 000	34 000	-	22/03/20
BSA-2010-3 AG du 27/01/10	22 500	-	-	22 500	22 500	-	22/03/20

BSA-2010-4	8 500	-	-	8 500	8 500	-	22/03/20
AG du 27/01/10							
BSA-2012-1	123 240	20 540	-	102 700	102 700	-	16/02/22
AG du 24/09/10							
BSA-2013-1	10 100	-	-	10 100	10 100	-	04/07/23
AG du 13/05/13							
TOTAL BSA	682 390	20 540	81 620	580 230	580 230	0	

Au cours du 1^{er} semestre 2014, 20 540 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 0,40 Euro, par exercice de 20 540 BSA-B émis par le Conseil d'administration en date du 6 mai 2014, conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 30 janvier 2008.

- **Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE émis depuis la création de la Société et non encore exercés au 30 juin 2014, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions sur les opérations du 1^{er} semestre sont apportées ensuite.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducité
BCE 2008	61 630	-	61 630	-	-	-	30/01/18
AG du 30/01/08							
BCE 2009-1	68 000	32 832	30 068	5 100	5 100	-	10 ans après attribution
AG du 05/05/09							
BCE 2009-2	25 370	-	-	25 370	25 370	-	10 ans après attribution
AG du 05/05/09							
BCE-2010-1	37 320	6 630	1 290	29 400	29 400	-	22/03/20
AG du 27/01/10							
BCE-2010-2 *	43 500	26 604	3 896	13 000	13 000	-	02/12/20
AG du 24/09/10							
BCE-2011-1 **	22 400	9 400	-	13 000	13 000	-	28/06/21
AG du 24/09/10							
BCE-2012-1	25 000	-	-	25 000	25 000	-	03/07/22
AG du 03/05/12							
BCE-2013-1	152 780	-	-	152 780	152 780	-	07/01/23
AG du 03/05/12							
BCE-2013-2	60 000	-	-	60 000	60 000	-	11/07/23
AG du 13/05/13							
TOTAL BSPCE	496 000	75 466	96 884	323 650	323 650	0	

(*) dont 25 000 BCE-2010-2 dont la caducité a été constatée par le Conseil en date du 5 février 2014.

(**) dont 6 500 BCE 2011-1 dont la caducité a été constatée par le Conseil en date du 5 février 2014.

Au cours du 1^{er} semestre 2014 :

- 25 000 BCE-2010-2, dont la caducité a été constatée par le Conseil en date du 5 février 2014, ont été annulés ;
- 6 500 BCE-2011-1, dont la caducité a été constatée par le Conseil en date du 5 février 2014, ont été annulés.

- **Bons d'émission d'actions (BEA)**

Dans le cadre de la mise en place d'un PACEO® intervenue le 30 octobre 2013 et d'une durée de 3 ans, la Société Générale a souscrit un total de 450 000 BEA. Consécutivement à trois demandes de tirage de la Société intervenues au cours du 1^{er} semestre 2014, 150 000 BEA ont été exercés par la Société Générale, conduisant à l'émission de 150 000 actions nouvelles ordinaires au prix unitaire de 0,40 euro. Aussi le solde des BEA en vigueur au 30 juin 2014 s'élève-t-il à 250 000, pouvant entraîner la création d'un total maximum de 250 000 actions nouvelles.

Il est précisé qu'à la date du présent rapport semestriel, un nouveau tirage PACEO® est intervenu le 16 juillet dernier et a conduit à l'exercice de 50 000 BEA par la Société Générale, et à l'émission de 50 000 actions nouvelles par la Société au prix unitaire de 0,40 Euro. A date, le solde des BEA en vigueur s'élève donc à 200 000, pouvant entraîner la création d'un total maximum de 200 000 actions nouvelles.

NOTE 7 | AVANCES CONDITIONNEES

Ce poste est composé des avances accordées par des organismes publics, et dont le remboursement est majoritairement conditionné au succès du projet concerné :

- (i) Une avance remboursable de 100 k€ a été accordée en 2009 par Oseo Île-de-France pour l'étude de « faisabilité du projet DEINOL : constitution d'un soucier bactérien, caractérisation, sélection et optimisation ». DEINOVE avait reçu 50 k€ en 2009 et le solde de 50 k€ en 2010. L'étude de faisabilité ayant été couronnée de succès, 5 k€ ont été remboursés en 2011 (en 1 prélèvement), 30 k€ en 2012 (5 prélèvements), puis 40 k€ en 2013 (4 prélèvements). Au cours du 1^{er} semestre 2014, 12,5 k€ ont été remboursés en avril, et 12,5 k€ en juin. Comme prévu selon l'échéancier initial dans l'hypothèse d'un constat de succès, l'intégralité des sommes perçues sous forme d'avance remboursable a donc, en date du 30 juin 2014, été restituée à l'organisme public financeur, Bpifrance.
- (ii) Sur un autre programme, à savoir DEINOPHARM, Oseo Innovation et la Région Languedoc-Roussillon avaient accordé en 2009 des avances remboursables d'un total de 400 k€ pour l'« extension et criblage d'un soucier bactérien ; identification et caractérisation de molécules antibiotiques ». Le 1^{er} versement de 40% est intervenu en 2009, et 160 k€ supplémentaires ont été reçus par DEINOVE en 2010. Comme le prévoyait l'avenant à ce contrat d'aide, signé en novembre 2010, un 1^{er} remboursement de 25 k€ est intervenu fin décembre 2013. De manière quasi concomitante, début janvier 2014, et suite au traitement par Bpifrance du dernier déclaratif de dépenses (transmis en 2011), le solde d'avance remboursable de 4 k€ a été versé à la Société. Ce versement a fait l'objet d'une lettre-avenant, venant mettre à jour les échéanciers de remboursement en cas de constat de succès (323 k€, soit 100% des sommes reçues) ou d'échec (48 k€, soit 15%). Début juin 2014, Bpifrance a notifié la Société d'un report des échéances dans le cadre de l'étude du constat d'échec. Pour autant, un prélèvement de 25 k€ étant intervenu en date du 31 mars 2014, le total remboursé à ce jour, soit 50 k€, dépasse marginalement celui de 48 k€ prévu dans une telle hypothèse. Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.
- (iii) La Société a obtenu d'Oseo Innovation - Programme ISI, pour le projet DEINOL, une aide constituée d'avances remboursables, pour un montant de 4 M€, et de subventions, à hauteur de 2 M€, les versements étant répartis sur 50 mois de 2010 à 2014. Cette aide était suspendue à la signature d'un accord de consortium entre DEINOVE et ses partenaires du projet, BENP-Lillebonne, CNRS et INSA Transfert, signature intervenue le 30 mars 2010. Les aides sont débloquées au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à Oseo de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape clé, dont les caractéristiques essentielles étaient initialement les suivantes:
 - avant le 28/02/11 (étape clé 1) : obtention d'une souche sauvage ou modifiée produisant de l'éthanol et présentant des caractéristiques hemicellulo ou cellulo-lytiques comparables aux micro-organismes de référence ;
 - avant le 28/02/12 (étape clé 2) : soumission par le consortium d'un rapport concernant la mise au point d'une souche de déinocoque recombinante digérant efficacement la biomasse blé et produisant 3% d'éthanol ;

- avant le 28/02/13 (étape clé 3) : certification par BENP-Lillebonne (groupe Tereos) de la réception d'une souche de Déinocoque d'intérêt pour le démarrage du pilote industriel ;
- avant le 28/02/14 (étape clé 4) : validation de la production d'éthanol sur une installation industrielle.

L'achèvement de chaque étape clé et la réalisation des conditions y afférentes devant donner droit, selon les termes du contrat d'aide, au versement des aides suivantes :

(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Subventions	498	632	576	0	301	2 007
Avances remboursables	903	1 093	984	426	601	4 008
Total	1 401	1 725	1 560	426	902	6 015

En juillet 2010, la Société avait reçu les montants prévus pour le 1^{er} versement, soit 1 401 k€. En mai 2011, grâce au franchissement avec succès de l'étape clé 1, la Société a reçu 632 k€ de subventions et 947 k€ d'avances remboursables, soit un total de 1 579 k€. Chiffre légèrement en-dessous de celui prévu, avec un écart de -146 k€, les dépenses nécessaires à l'atteinte de cette étape s'étant révélées inférieures au budget initial présenté à Oseo.

En mars 2012, la Société a déposé auprès d'Oseo un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 28/02/12. Suite au constat de succès de l'étape clé 2, la Société a reçu, en août 2012, la somme de 1 152 k€ (part subvention : 383 k€ ; part avance remboursable : 769 k€) sur les 1 560 k€ prévus, du fait d'un niveau de dépenses inférieur aux prévisions pour cette étape.

Il est par ailleurs précisé qu'en contrepartie de ces aides, la Société s'est engagée à verser à BpiFrance (anc. Oseo Innovation), à partir de 2017 et pour un maximum de 9 ans, un pourcentage de ses revenus annuels dérivés de la commercialisation des procédés et technologies développés dans le cadre du projet. Le total des remboursements, plafonné à un certain montant, pourrait excéder le total des avances perçues.

DEINOVE a annoncé en janvier 2014 avoir produit de l'éthanol à 9% en utilisant une bactérie Déinocoque, démontrant ainsi la viabilité technologique et économique de son procédé de production.

Le 3 juin 2014, la Société a annoncé la signature d'un accord de collaboration (d'une durée maximale de 36 mois) avec le groupe ABENGOA, l'un des principaux producteurs de bioéthanol, avec lequel le programme collaboratif DEINOL, visant la production de bioéthanol de 2^{ème} génération, se poursuit, ce avec le soutien réaffirmé de Bpifrance. Compte tenu du développement de l'activité de production à destination de l'industrie alimentaire dans son usine BENP Lillebonne, TEREOS a pour sa part renoncé à s'impliquer plus avant dans le projet DEINOL. En conséquence, DEINOVE a accueilli, en accord avec TEREOS et Bpifrance, ABENGOA en tant que nouveau partenaire industriel du projet DEINOL. Ce changement de partenaire va nécessiter l'ajustement de certains termes du contrat d'aide, à savoir la définition des deux dernières étapes clé, le planning de versement des montants de subvention et d'avance remboursable afférents, et les retours financiers potentiels pour Bpifrance en cas de succès.

- (iv) En juillet 2012, Oseo Innovation – Programme ISI a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 333 k€ pour le projet collaboratif THANAPLAST™, dont la société CARBIOS est chef de file. Ce projet vise au développement de technologies et procédés innovants permettant de recycler des déchets plastiques ainsi que de produire, à partir de matières premières renouvelables, des plastiques de haute performance industrielle, compétitifs et à fin de vie contrôlée.

Cette aide est composée d'une part subventions et d'une part avances remboursables. L'échéancier des versements tel que prévu par les contrats d'aide se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Subventions	105	0	0	0	0	19	124
Avances remboursables	0	177	0	0	0	32	209
Total	105	177	0	0	0	51	333

Le versement de la 1^{re} tranche de la partie subvention est intervenu en décembre 2012, pour un montant de 105 k€. En septembre 2013, et suite au constat d'atteinte, par Bpifrance, de l'étape clef 1 du projet THANAPLAST™, la Société a reçu l'intégralité de la somme prévue au contrat pour cette échéance, soit 177 k€ sous forme d'avance remboursable.

- (v) En novembre 2013, l'Ademe a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 5 919 k€ pour le programme DEINOCHEM, visant à la mise en place, au terme d'une période de 42 mois, d'un démonstrateur de recherche permettant de développer la production d'au moins 2 composés isoprénoïdes à partir d'un substrat modèle. Cette aide, exclusivement sous forme d'avances remboursables, s'inscrit dans le cadre des Investissements d'Avenir, pilotés par le Commissariat Général à l'Investissement. La 1^{re} tranche de versement, d'un montant de 1 480 k€, a été effectuée en avril 2014. Les versements suivants seront débloqués au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à l'Ademe de rapports relatifs à la finalisation de chacune des 3 étapes clés prédéfinies.
- (vi) Il est enfin rappelé qu'en septembre 2010, Oseo Innovation a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 700 k€ pour le projet collaboratif DEINOBIOTICS, relatif à l'« identification et la production de nouveaux antibiotiques et antifongiques contre les infections hospitalières résistantes ». Cette aide était composée pour moitié de subventions et pour moitié d'avances remboursables. La 1^{re} tranche de versement avait été effectuée en novembre 2010, pour un montant de 210 k€. Dans le cadre de l'opération d'apports en nature d'actifs immatériels réalisée par la Société au profit de la société DEINOBIOTICS, cette aide Oseo a été transférée à la société DEINOBIOTICS, à compter du 5 octobre 2012. DEINOBIOTICS a donc repris à sa charge les obligations de remboursement de cette aide, soit 105 k€. Aussi la Société, en date du 30 juin 2014, n'a-t-elle plus aucune dette sous forme d'avance remboursable (conditionnée ou non), ni aucun droit à financement futur (en avance remboursable ou en subvention), relativement à cette aide.

NOTE 8 | ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE

Etat des dettes au 30 juin 2014

Etat des dettes au 30 juin 2014				
(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 226	2 226		
Personnel et comptes rattachés	245	245		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	282	282		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	4	4		
Autres dettes	7	7		
Total	2 763	2 763		

Etat des dettes au 31 décembre 2013

Etat des dettes au 31 décembre 2013				
(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	692	692		
Personnel et comptes rattachés	268	268		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	244	244		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	34	34		
Autres dettes	7	7		
Total	1 244	1 244		

NOTE 9 | PASSIFS EVENTUELS LIES AUX CONTRATS COMMERCIAUX

Contrats de collaboration de recherche avec INSA TRANSFERT-SAIC :

Le 18 février 2010, DEINOVE a conclu un accord de collaboration avec l'INSA pour l'exécution d'un programme de recherche collaborative avec le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP-Toulouse), pour étudier les conditions de croissance et le profil fermentaire des Déinocoques dans le cadre du Projet DEINOL. Un accord d'exploitation portant sur les découvertes résultant de ce programme a été signé le 3 mars 2010 entre l'INSA et DEINOVE, dans lequel l'INSA accorde à DEINOVE une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation à des fins commerciales des découvertes résultant du programme de recherche collaborative. En contrepartie, l'INSA bénéficiera de redevances basées sur les revenus futurs de DEINOVE lors de l'exploitation commerciale des découvertes concernées.

Contrats de collaboration de recherche avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 :

Le 15 février 2010, DEINOVE a conclu avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) un accord d'exploitation portant sur les découvertes générées par le laboratoire coopératif établi avec ces organismes de recherche du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010, et en particulier sur les connaissances ayant fait l'objet de cinq demandes de brevets codétenus par les trois partenaires. Le CNRS et l'UM1 ont concédé une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation, à des fins commerciales, de ces découvertes dans les domaines de la coopération, moyennant une rémunération sous forme de sommes forfaitaires et de redevances assises sur les revenus futurs de Deinove.

Le 15 juillet 2010, DEINOVE, le CNRS et l'Université Montpellier 1 ont signé un accord de collaboration pour la réalisation des travaux menés en commun dans le cadre du projet DEINOL. Ce contrat de collaboration prolonge la convention de laboratoire coopératif terminée le 30 avril 2010 suite au regroupement des salariés de DEINOVE dans ses installations de recherche de Cap Alpha. Les conditions d'exploitation de l'accord signé le 15 février s'appliqueront également à cette collaboration.

Accord de collaboration avec Abengoa

Le 3 juin 2014, DEINOVE a annoncé avoir signé avec son partenaire industriel Abengoa, un des principaux producteurs mondiaux de bioéthanol, un contrat d'une durée maximale de 36 mois portant sur le développement du bioprocédé de production consolidé (CBP), utilisant une bactérie Déinocoque sélectionnée par DEINOVE pour digérer et transformer des résidus agricoles en éthanol à coût compétitif.

L'intégration du groupe ABENGOA dans le programme collaboratif de recherche DEINOL, en tant que nouveau partenaire industriel, a reçu l'accord de Bpifrance qui continue à soutenir financièrement le projet. Ce dernier avait obtenu en 2010 un engagement de financement d'Oseo-ISI (Bpifrance) à hauteur de 8,9 M€, dont 6 M€ pour DEINOVE. La société a déjà perçu 4 M€ et franchi avec succès les premières étapes clés. Le consortium DEINOL recevra de nouveaux versements de Bpifrance à l'atteinte des prochaines étapes clés.

Contrat collaboratif de R&D avec Suez Environnement

Le 3 juin 2014, DEINOVE a annoncé avoir signé un contrat collaboratif de R&D avec le groupe SUEZ ENVIRONNEMENT. D'une durée de deux ans, ce contrat est la 1^{re} étape d'un projet visant à explorer le potentiel de développement d'une filière industrielle de transformation de déchets urbains organiques en éthanol par l'action de bactéries Déinocoques.

Ces déchets organiques sont, pour l'instant, essentiellement valorisés par compostage et méthanisation. La disponibilité abondante de cette source de carbone, son coût, et sa composition propice à la croissance de micro-organismes, en font un candidat réaliste pour être valorisé de manière innovante dans le cadre de la production de molécules d'intérêt industriel, y compris sur les marchés de commodités.

Les partenaires ont décidé d'engager un programme collaboratif de recherche de deux ans, véritable extension du programme DEINOL, qui portera en 1^{re} phase sur l'optimisation des principales étapes de développement du procédé :

- Choix des substrats fournis par SUEZ ENVIRONNEMENT et des conditions de prétraitement ;
- Choix d'une souche Déinocoque adaptée à ces substrats ;

- Définition des conditions de production fermentaire permettant d'atteindre un taux de fabrication d'éthanol satisfaisant dans des fermenteurs de 20 L.

NOTE 10 | IMPOT SUR LES BENEFICES

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le produit de 624 974 € comptabilisé en Résultat au titre de l'impôt sur les sociétés se décompose en trois montants : 6 133 € de Crédit d'Impôt Prospection Commerciale (CIPC), 736 € de Crédit d'Impôt Apprentissage, et un produit net relatif au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de 618 105 €. Ce total se décompose lui-même en deux montants : 622 439 € pour la créance du 1^{er} semestre 2014 (estimé), et 4 334 € d'ajustement négatif (charge) relativement au CIR 2013. Concernant cette créance, le montant provisionné au 31/12/13, soit 1 313 202 €, a en effet été revu en très légère baisse, à 1 308 868 €, au moment de solliciter la restitution (dépôt du formulaire 2069-A) à l'administration fiscale. Enfin, comme indiqué en section 2.2.4, la Société a perçu en trésorerie, début août 2014, le montant final du CIR 2013, à savoir 1 275 226 €. La différence négative de 33 642 € avec le montant de la créance enregistré au Bilan dans les comptes au 30/06/14 sera donc comptabilisée en charges sur le 2nd semestre de l'exercice 2014.

CIR / exercices antérieurs : DEINOVE avait transmis à l'administration fiscale, au début du mois de juillet 2013, une demande rectificative de 658 k€ portant sur les créances CIR des exercices 2010 et 2011. Ce montant, provisionné en intégralité en tant que Produit à recevoir dans les comptes au 30/06/13, et reconduit dans les comptes au 31/12/13, figure également en tant que Créance à l'Actif du Bilan au 30/06/14. A cette date, ce montant de créance non réglé faisait l'objet d'une vérification, dans le cadre normal de la procédure, de la part de l'administration fiscale. Laquelle avait mandaté, à cette fin, via le MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) un expert scientifique. Le rapport d'expertise est parvenu à la Société fin juillet 2014, et sur la base des conclusions dudit rapport, DEINOVE a perçu, fin août 2014, un 1^{er} versement de 380 k€. La Société prévoit, d'ici la fin de l'exercice en cours, de fournir à l'administration fiscale des éléments d'information complémentaires, de façon à recevoir à court terme tout ou partie du reliquat de 278 k€.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la Société au 31 décembre 2013 s'établissent à 17 901 k€ (pour rappel : 12 447 k€ au 31 décembre 2012). Pour l'exercice 2013, le déficit fiscal s'élevait à 5 454 k€. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps. Cependant, la Loi de finance pour 2012 a plafonné à un forfait de 1 M€, majoré de 50% du bénéfice excédant ce forfait, le bénéfice imputable annuellement sur les reports déficitaires antérieurs, la fraction non imputée restant indéfiniment reportable.

NOTE 11 | PARTIES LIEES POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2014

Les charges facturées sur le 1^{er} semestre 2014 par des consultants détenteurs de BSA se sont élevées à 57 k€. Sur la même période, DEINOVE a comptabilisé un montant net de charges de 38 k€ en jetons de présence, versés aux membres du Conseil d'administration (vs. 64 k€ pour l'exercice 2013).

NOTE 12 | ENGAGEMENTS DONNES

Indemnité de départ à la retraite

Se référer à l'annexe des comptes clos au 31/12/2013.

Droit individuel à la formation (DIF)

Se référer à l'annexe des comptes clos au 31/12/2013.

NOTE 13 | EFFECTIFS

Effectifs moyens	30/06/14	31/12/13
Cadres	27	21
Agents de maîtrise et techniciens	2	2
Employés	14	11
Ouvriers	-	-
Total	43	34

Ainsi qu'indiqué dans le rapport annuel 2013, la Société a perdu, depuis le 1^{er} janvier 2014, le bénéfice des exonérations sociales liées au statut de « Jeune Entreprise Innovante » (JEI) dès lors qu'elle est désormais dans sa huitième année d'activité et que ce régime ne s'applique que pendant les sept premières années d'activité.

NOTE 14 | EVENEMENTS POST-CLOTURE

- Par décisions en date du 18 mars 2014 et du 6 mai 2014 et par décision du Directeur Général en date du 23 juin, il a été décidé de lancer une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et délai de priorité au profit des actionnaires d'un montant initial maximal de 18,9 millions d'euros, pouvant être porté à un montant maximal de 21,74 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, et à un montant maximal de 25 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de sur-allocation, et de transférer l'ensemble des actions de la Société du marché Alternext sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, sous réserve de réalisation de l'augmentation de capital. Dans ce cadre, un prospectus, composé du document de référence enregistré le 23 juin 2014 sous le numéro R.14-042 ainsi que d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), a reçu le visa n°14-314 de l'AMF en date du 23 juin 2014. Par communiqué en date du 4 juillet 2014, la Société a annoncé l'annulation de l'augmentation de capital dès lors que les conditions attendues pour sa réalisation n'étaient pas réunies. En conséquence, il n'a pas été procédé au transfert de l'ensemble des actions de la Société du marché Alternext sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.
- Faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2012 et agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 14 octobre 2013, le Directeur général a constaté, dans le cadre du programme PACEO® mis en place le 30 octobre 2013 avec la Société Générale, par décision en date du 16 juillet 2014, la réalisation d'une augmentation de capital social d'un montant de 20.000 Euros, pour le porter de 2.090.948,40 Euros à 2.110.948,40 Euros par émission de 50 000 actions de 0,4 Euro de nominal sur exercice de bons d'émission d'actions.
- Créances CIR : la Société a perçu 1,28 M€ en date du 07/08/14 au titre du Crédit Impôt Recherche 2013, ainsi que 0,38 m€ en date du 28/08/14 suite aux demandes rectificatives sur les créances CIR des exercices 2010 et 2011. Des précisions sont fournies en section 2.2.4, ainsi qu'en Note 10 des Annexes au présent rapport financier.

4 | DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables, et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 4 à 15) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Emmanuel Petiot
Directeur Général.

Responsable de l'information financière

Julien Coste

Directeur Administratif & Financier

Tel. : + 33 4 48 19 01 00

Mail : julien.coste@deinove.com